

Assistance à l'agriculture

Lorsqu'on trouve une pomme pourrie dans un panier, on pense tout de suite que toutes les autres sont atteintes. Il faut rendre justice aux membres dévoués et non partisans de la chambre haute. Les fonctionnaires reconnus coupables de méfaits ou ceux qui le seront, seront jugés d'après nos lois, même s'ils se sont fait prendre parce qu'ils ont voulu aider le parti libéral. Les libéraux qui ont été nommés sénateurs et qui sont passés maîtres dans l'art de manœuvrer et de manipuler les choses et les gens pour ce parti, que ce soit pour acquitter une dette ou non, sont protégés par les règlements parlementaires et ils ne risquent pas d'être mis sur la sellette, d'être assujettis à des mesures disciplinaires ni de se voir infliger la moindre peine.

Un gouvernement qui ne fait pas régner la justice à tous les niveaux de la fonction publique—qu'il s'agisse du personnel embauché, élu ou désigné—ne mérite pas le pouvoir qui lui est confié. Comme il faut s'y attendre, le gouvernement actuel fonctionne d'après la fausse prémisse que le seul fait d'être libéral place une personne dans un monde imaginaire à part où la maladresse, le doute et l'application de la justice n'osent pas pénétrer. Quand ce raisonnement atteint la fonction publique, on se trouve au point critique, et j'espère que la population du pays aura l'occasion de réclamer ses droits.

M. Frank Hamilton (Swift Current-Maple Creek): Madame l'Orateur, le problème, c'est que l'application de la Loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies a été victime dans la lutte que se livrent le ministère de l'Agriculture et le ministre responsable de la Commission canadienne du blé. Je dois dire que cela a commencé presque le jour même où l'actuel ministre responsable de la commission a été nommé à ce poste.

J'éprouve une certaine compassion pour ce que le personnel affecté à l'application de cette loi a enduré lorsqu'il a été entièrement congédié à la Noël l'an dernier, parce que je me suis déjà trouvé dans le même genre de situation. J'ai été témoin de cette lutte entre le ministre de l'Agriculture et le ministre responsable de la Commission canadienne du blé, bien que je doive dire qu'il s'agissait de l'ancien ministre de l'Agriculture. J'ai vu le gouvernement placer l'opportunisme politique au-dessus des intérêts des producteurs de l'Ouest une fois de trop, ce qui m'a amené à m'en séparer. Cela se passait à une époque où le contingent dans l'Ouest du Canada était fixé à quatre boisseaux à raison de \$1.25 le boisseau.

Des députés d'en face ont dit que les Canadiens de l'Ouest avaient un esprit négatif et critique parce qu'ils s'opposaient à certains programmes du gouvernement. Ils ont dit que nous pouvions utiliser beaucoup mieux notre temps en collaborant avec le gouvernement. C'est du moins ce qu'a dit le député d'Assiniboia (M. Goodale). Le député de Regina-Lake Centre (M. Benjamin) se demande pourquoi on a congédié le personnel permanent de l'assistance à l'agriculture des Prairies pour garder les occasionnels. A mon avis, c'est parce que les permanents en savaient un peu trop.

J'ai fait mon possible depuis un an pour essayer d'obtenir certaines réponses à des questions posées aujourd'hui par des députés de ce côté-ci, mais en vain. La contribution de 1 p. 100 a été suspendue le 31 juillet 1971. Au cours de l'exercice financier de 1972-73, après le ralentissement de l'administration de la loi, les frais de déplacement du groupe d'assistance à l'agriculture des Prairies se sont élevés à \$1,000 par jour ouvrable. Il est donc évident que, bien qu'ils aient pu ralentir sur le plan administratif, ils se préparaient certes politiquement. Tout le monde sait dans

ma région que le personnel a été très actif lors des dernières élections fédérales. Il n'y a qu'une façon de dissiper tout doute dans l'esprit de bien des gens, et c'est une enquête complète sur toute l'affaire.

Les derniers paiements versés en vertu de cette loi remontent à 1972. Ils s'élevaient à quelque 5 millions de dollars. Au cours de la période de 1939 à 1973, les paiements versés aux cultivateurs en vertu de la loi ont atteint au total 397 millions de dollars. Il est intéressant de comparer ce chiffre, couvrant quelque 34 ans, à celui de nos exportations de grain cette année. A l'heure actuelle, nous accusons un retard d'environ 140 millions de boisseaux par rapport au même moment il y a deux ans. Autrement dit, notre manque à gagner atteint cette année, par rapport à il y a deux ans, 500 millions de dollars au chapitre des exportations. C'est plus que les paiements effectués en vertu de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies de 1939 à 1973.

Ce personnel était chargé des paiements en vertu du programme d'encouragement à la culture herbagère et aussi de l'administration du programme de réduction des emblavures. Au cours des années, ce sont surtout les cultivateurs eux-mêmes qui ont administré les programmes d'aide à l'agriculture des Prairies. Ils étaient les inspecteurs et ils obtenaient les renseignements de leurs voisins, et cette loi leur a été très utile.

Toute la bonne volonté accumulée au cours d'une période de 20 à 25 ans s'est maintenant dissipée. Je le répète, l'administration, à quelques exceptions près, fut tout à l'honneur des personnes intéressées. Je me permets de me reporter à un incident survenu il y a quelques années qui, pour des motifs politiques, fut gonflé hors de toute proportion. Cet incident impliquait un ancien surveillant de district de l'Administration de l'assistance à l'agriculture des Prairies qui fit l'objet d'une enquête en vertu de la loi. L'ancien député de Swift Current-Maple Creek fit les observations suivantes à propos du rapport du commissaire enquêteur:

J'ai bien des raisons de dire qu'il s'agit d'un rapport politique. Les membres du comité l'ignorent peut-être, mais on m'apprend que le juge qui a présidé les audiences à titre de commissaire et non à titre de juge, était un candidat libéral défait à Moose-Jaw. De plus, son avocat, qui agissait au nom du gouvernement, avait essayé sans succès d'être candidat du parti libéral et le second avocat qui représentait le gouvernement dans le cadre de la loi sur l'assistance à l'agriculture des Prairies, avait recueilli le plus de fonds pour le parti libéral en Saskatchewan pendant de nombreuses années; il a en outre été président du comité des finances.

C'était ce contre quoi le surveillant s'élevait. Voici ce qu'on peut lire à la fin de la section du rapport contenant les vœux du commissaire:

Je recommande que l'on songe à faire ressortir à la fonction publique du Canada le personnel permanent de l'Administration de l'assistance à l'agriculture des Prairies, afin de prévenir la possibilité de pressions politiques sur ceux qui sont chargés d'appliquer la loi.

• (1720)

On n'a jamais donné suite à cette recommandation. Des membres du personnel qui comptaient jusqu'à 25 années de service furent congédiés. Nous avons maintenant un groupe d'employés, dits occasionnels, et le chiffre des dépenses est devenu extravagant. Selon le dernier rapport annuel que j'ai reçu, les frais de voyage s'établissent à \$1,000 par jour.